



VILLE DE MONT-JOLI

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception

Avis public est, par les présentes, donné que le rôle de perception de la Ville de Mont-Joli pour l'exercice financier 2025 préparé par le trésorier et comprenant : la taxe foncière générale, les taxes spéciales, les taxes de secteur, la tarification pour les services d'aqueduc et d'égouts, la tarification pour l'enlèvement, le transport et la disposition ou le tri des matières résiduelles, organiques et recyclables, la tarification pour les fosses septiques et les puisards, les cheminées et la compensation sur les immeubles de la M.R.C. de La Mitis et des régions intermunicipales, a été complété et est déposé au bureau du soussigné situé au 40, avenue Hôtel-de-Ville où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

De plus, AVIS est par les présentes donné que l'envoi des comptes de taxes sera fait au plus tard le 10 février 2025.

Les personnes inscrites au rôle de perception sont requises d'acquitter leurs comptes de taxes selon les modalités indiquées sur le compte.

Un intérêt au taux fixé par le conseil est chargé sur les comptes passant la date d'échéance indiquée sur la facture.

Les contribuables qui n'auraient pas reçu leurs comptes de taxes peuvent en obtenir une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli.

Donné à Mont-Joli, ce 15^e jour de janvier 2025.

Le directeur des finances et trésorier,

Steve Corneau, CPA, OMA